

**Communiqué de presse**  
Berne, le 25 novembre 2015

## **Limitier le retrait anticipé du 2e pilier : un poison pour l'économie**

**Avec la réforme des prestations complémentaires, le Conseil fédéral veut restreindre les possibilités de retrait anticipé du capital du deuxième pilier pour les créations d'entreprises. L'Union suisse des arts et métiers usam s'y oppose avec la plus grande vigueur. Sans ces possibilités de retrait, de nombreuses entreprises et leurs emplois n'existeraient tout simplement pas. L'indépendance comme moteur de l'économie s'en trouverait étouffée.**

Il est essentiel pour l'ensemble de la société que l'économie continue de se développer et que de nouvelles entreprises voient le jour. C'est le seul moyen de garantir le maintien des emplois existants et d'en créer de nouveaux. De nombreuses entreprises à succès peuvent être lancées uniquement grâce au capital du deuxième pilier dont elles bénéficient dans la phase de départ. Restreindre ces possibilités de retrait anticipé constituerait une atteinte irresponsable et étoufferait l'indépendance comme moteur de l'économie.

Les propositions du Conseil fédéral visant à limiter les retraits anticipés vont bien au-delà du but visé et sont carrément contreproductives. Le conseiller fédéral Berset et son département invoquent des cas particuliers d'abus qui ne peuvent en aucune manière justifier de porter une atteinte aussi grave et néfaste à toute l'économie.

### **Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Kurt Gfeller**, vice-directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 207 83 68

**Numéro 1:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME